

## Formation continue



## Sommaire:

### ENVIRONNEMENT

- 1 trajet sur 20 effectué par un conducteur somnolent

### AUTOBUS

- Jours de forte chaleur en août

#### A VOS AGENDAS !

24/08: Commission VRA BS

26/08: Comité Fédéral Autocar

### AUTOCAR

- Grande Bretagne: assouplissement temporaire des temps de conduite et de repos
- Belarus : amende en cas de pots-de-vin aux douaniers
- Croatie : aide à la programmation touristique

### SAVIEZ-VOUS QUE ...

## ENVIRONNEMENT

### Un trajet sur 20 effectué par un conducteur somnolent

#### Pour la première fois, une étude quantifie les facteurs qui nuisent à la vigilance

Selon une nouvelle étude de l'IBSR menée auprès de 2.500 conducteurs, 1 trajet sur 20 (soit  $\pm 4,8\%$ ) est effectué dans notre pays par un conducteur somnolent. Les facteurs qui jouent un rôle néfaste sur la vigilance ont, pour la première fois en Belgique, été quantifiés. Les plus importants sont le fait de passer plus de 4 h par jour au volant (risque de somnolence multiplié par 8) et une durée de sommeil entre 0 et 4 h (risque multiplié par 5). L'IBSR émet quelques recommandations pour lutter contre cette problématique. Bien qu'il n'existe aucune donnée exacte sur le pourcentage d'accidents dus à la fatigue, la recherche internationale suggère qu'elle serait en cause dans près de 20 % de tous les accidents graves. Il s'agit donc d'un facteur de risque très élevé, comparable aux trois grands facteurs d'insécurité routière en Belgique: la vitesse, l'alcool et le non-port de la ceinture. 2,4% de tous les trajets effectués en Belgique sont, par exemple, parcourus par des conducteurs sous l'influence de l'alcool, alors que la part de l'alcool au volant dans les accidents graves s'élève à 25%. C'est la raison pour laquelle l'importance de la somnolence au volant ne devrait pas être sous-estimée.

L'étude de l'IBSR "Somnolence au volant, analyse de l'ampleur et des caractéristiques de la somnolence chez les conducteurs belges" se trouve sur

[http://www.ibsr.be/frontend/files/userfiles/files/2015R06FR\\_Somnolence\\_au\\_volant.pdf](http://www.ibsr.be/frontend/files/userfiles/files/2015R06FR_Somnolence_au_volant.pdf).

(Source : IBSR)



## AUTOBUS

### JOURS DE FORTE CHALEUR en août



Par journée ayant connu un dépassement de 27°C sous abri relevé à l'I.R.M. d'Uccle, une prime équivalente à une heure de prestation est accordée au personnel roulant des loueurs TEC à partir d'une prestation minimale de 4 heures.

Pour le mois d'août, nous avons relevé **6 journées (jusqu'au 13/08 inclus)** :

- 03/08/2015 → 31,4 °C
- 05/08/2015 → 27,3 °C
- 06/08/2015 → 27,9 °C
- 07/08/2015 → 28,0 °C
- 12/08/2015 → 27,3 °C
- 13/08/2015 → 31,9 °C

Si l'on devait encore connaître un ou plusieurs jours de forte chaleur entre le 14 et le 31, les loueurs en seront informés.

---

## AUTOCAR

---

### GRANDE BRETAGNE : assouplissement temporaire des temps de conduite et de repos

Suite à l'article paru dans Les Brèves 1609 dd. 31/07 au sujet d'un assouplissement temporaire des temps de conduite et temps de repos en Grande Bretagne pour les chauffeurs rencontrant des problèmes lors de la traversée de la Manche, le SPF Mobilité fait part du fait que **la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas ont communiqué qu'ils appliqueront le même traitement** aux transports bénéficiant d'un traitement



d'exception au Royaume Uni, pour éviter que les chauffeurs soient victimes de cette nouvelle situation lors d'un contrôle ultérieur. Cet assouplissement temporaire n'offrira cependant pas de solution à long terme. C'est pourquoi la Belgique continuera à chercher une solution durable, indépendamment de l'initiative temporaire du Royaume Uni, tant avec la Commission européenne que via des contacts directs avec les autres Etats membres. Ainsi, un courrier sera également adressé au Ministre français afin que nos chauffeurs puissent effectuer leur trajet sans être sanctionnés sur le plan des temps de conduite et temps de repos.

### BELARUS : amende en cas de pots-de-vin aux douaniers



Depuis le 23/07, les autorités douanières du Belarus sont habilitées à entamer des procédures administratives en cas de violation du code administratif.

Toute remise de pot-de-vin visant à inciter les douaniers à enfreindre la loi, est désormais passible de sanctions administratives qui seront initiées par les employés des postes de douane nationaux si les raisons s'avèrent suffisantes et justifiées.

Les contrevenants seront sujets à une amende administrative pouvant aller jusqu'à 50 unités de base (\*). En cas de récidive, l'amende pourra atteindre 100 unités de base.

(\*): Une unité de base = 180 000 BYR

### CROATIE : aide à votre programmation touristique



L'office national du tourisme de Croatie vient d'ouvrir la procédure de demande pour l'assistance à la promotion de la Croatie dans les programmes touristiques 2016. Les entreprises d'autocaristes qui souhaitent en faire usage trouveront tous les renseignements ainsi que les formulaires officiels (documents uniquement en anglais) en consultant le lien suivant: <http://business.croatia.hr/en-GB/Croatian-national-tourist-board/CNTB-advertising-2016>

Les délais indiqués (le 14/09 pour le formulaire IV et le 30/09 pour le formulaire III) doivent être respectés pour que les demandes puissent être prises en considération.

Renseignements : ☎ 02/234.63.54, ✉ [info@visitcroatia.be](mailto:info@visitcroatia.be)

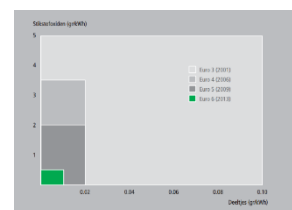
---

## SAVIEZ-VOUS QUE...

---

### L'EURO 6 est plus propre que l'air extérieur?

L'innovation et la durabilité vont de pair. Les particules et les émissions de NOx ne constituent qu'une fraction de ce qu'elles représentaient auparavant. Allumez donc une cigarette dans un véhicule EURO 6, chose fortement déconseillée, et il s'en dégagera plus de particules que du véhicule-même.



Editeur responsable:  
Patrick Westelinck

Lay-out: Carine De Smedt  
Traduction: Séverine Lorrain

Rédaction: Louis Eloy - Yves Mannaerts